

N° de l'article: 25-HW  
Date d'édition: 10.01.2023  
Version: 13.70

Härter für 2K-PE-Spachtel  
Date d'exécution: 08.09.2022  
Date d'émission: 07.09.2022

FR  
Page 1 / 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

N° de l'article (producteur/fournisseur): 25-HW  
Nom commercial du produit/désignation: Härter für 2K-PE-Spachtel  
weiss  
UFI: V800-F0JP-U00J-NPDK

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes:**

Durcisseur pour spatule 2K

**Usages déconseillés:**

Conscient de toute autre information

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

P.A. Jansen GmbH u. Co., KG  
Hochstadenstraße 22  
D-53474 Bad Neuenahr-Ahrweiler  
Téléphone: +49 2641 3897-0  
Télécopie: +49 2641 3897-28  
Homepage: www.jansen.de

**Service responsable de l'information:**

Laboratoire  
E-mail (personne compétente): sicherheitsdatenblatt@jansen.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence: +49 2641 3897-51  
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

|                          |                                              |                                                                                         |
|--------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Org. Perox. E / H242     | Peroxydes organiques                         | Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.                                            |
| Eye Irrit. 2 / H319      | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                |
| Skin Sens. 1 / H317      | Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                    |
| Aquatic Acute 1 / H400   | Danger pour l'environnement aquatique        | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| Aquatic Chronic 1 / H410 | Danger pour l'environnement aquatique        | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



**Attention**

**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P220 Tenir à l'écart de vêtements et d'autres matériaux incompatibles.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

N° de l'article: 25-HW      Härter für 2K-PE-Spachtel  
Date d'édition: 10.01.2023      Date d'exécution 08.09.2022  
Version: 13.70      Date d'émission 07.09.2022

FR  
Page 2 / 9

P410 Continuer à rincer.  
P501 Protéger du rayonnement solaire.  
P411 + P235 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.  
P411 + P235 Stocker à une température ne dépassant pas 25 °C / 77 °F. Tenir au frais.

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

peroxyde de dibenzoyl

**Informations supplémentaires sur les dangers**

Aucune donnée disponible

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Description** Dibenzoyl peroxide base durcisseurs

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

| N°CE<br>n°CAS<br>Numéro<br>d'identification UE | Numéro d'enregistrement REACH<br>Désignation<br>Classification: // Remarque                                                                                | pds %   |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 202-327-6<br>94-36-0<br>617-008-00-0           | 01-2119511472-50<br>peroxyde de dibenzoyl<br>Eye Irrit. 2 H319 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Acute 1 H400 / Aquatic<br>Chronic 1 H410 / Org. Perox. B H241 | 50 - 70 |
| 203-473-3<br>107-21-1<br>603-027-00-1          | 01-2119456816-28<br>éthylène-glycol<br>Acute Tox. 4 H302 / STOT RE 2 H373                                                                                  | 5 - 7   |

**Indications diverses**

Texte intégral des classifications: voir section 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

**En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

**En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

N° de l'article: 25-HW  
Date d'édition: 10.01.2023  
Version: 13.70

Härter für 2K-PE-Spachtel  
Date d'exécution 08.09.2022  
Date d'émission 07.09.2022

FR  
Page 3 / 9

**Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau de forte puissance

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions de manipulation**

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

**Indications diverses**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

**Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

**Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail**

N° de l'article: 25-HW  
Date d'édition: 10.01.2023  
Version: 13.70

Härter für 2K-PE-Spachtel  
Date d'exécution 08.09.2022  
Date d'émission 07.09.2022

FR  
Page 4 / 9

peroxyde de dibenzoyl

Numéro d'identification UE 617-008-00-0 / N°CE 202-327-6 / n°CAS 94-36-0

VLA, VME: 5 mg/m3

éthylène-glycol

Numéro d'identification UE 603-027-00-1 / N°CE 203-473-3 / n°CAS 107-21-1

VRI, VME: 52 mg/m3; 20 ppm

VRI, VLE: 104 mg/m3; 40 ppm

Remarque: (peut être absorbé par la peau)

#### **Indications diverses**

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

#### **8.2. Contrôle de l'exposition**

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **Protection individuelle**

##### **Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Respecter les limites de port indiquées par le fabricant. Modèles de protection respiratoire recommandés: Dans des endroits mal ventilés et pendant la méthode de pulvérisation Protection respiratoire nécessaire. être masque air alimenté, ou pendant de courtes périodes de travail, filtre combiné A2-P2.

##### **Protection des mains**

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

##### **Protection yeux/visage**

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

##### **Protection corporelle**

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

##### **Mesures de protection**

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

##### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:

Liquide

Couleur:

blanc

Odeur:

caractéristique

Seuil olfactif:

Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation:

Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

100 °C

Inflammabilité:

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

Limites inférieure et supérieure d'explosion:

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé

N° de l'article: 25-HW  
Date d'édition 10.01.2023  
Version 13.70

Härter für 2K-PE-Spachtel  
Date d'exécution 08.09.2022  
Date d'émission 07.09.2022

FR  
Page 5 / 9

|                                        |                                  |
|----------------------------------------|----------------------------------|
| Limite supérieure d'explosivité:       | non déterminé                    |
| Point éclair:                          | Aucune donnée disponible         |
| Température d'auto-inflammation:       | 555 °C                           |
| Température de décomposition:          | Aucune donnée disponible         |
| pH à 20 °C:                            | Aucune donnée disponible         |
| Viscosité cinématique (40°C):          | > 8333,33 mm²/s                  |
| Viscosité à 2 °C:                      | 10000 mPa* s                     |
| solubilité(s):                         |                                  |
| Solubilité dans l'eau à 20 °C:         | partiellement soluble            |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | voir rubrique 12                 |
| Pression de vapeur à 20 °C:            | Aucune donnée disponible         |
| Densité et/ou densité relative:        |                                  |
| Densité à 20 °C:                       | 1,20 g/cm³<br>Méthode: DIN 53217 |
| Densité de vapeur relative:            | Aucune donnée disponible         |
| caractéristiques des particules:       | non applicable                   |

#### 9.2. Autres informations

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

#### 10.4. Conditions à éviter

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

#### 10.5. Matières incompatibles

non applicable

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° de l'article: 25-HW  
Date d'édition 10.01.2023  
Version 13.70

Härter für 2K-PE-Spachtel  
Date d'exécution 08.09.2022  
Date d'émission 07.09.2022

FR  
Page 6 / 9

#### **Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

#### **Evaluation résumée des propriétés CMR**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

#### **Remarque**

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

##### **Long terme Écotoxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Absence de données toxicologiques.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Absence de données toxicologiques.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Absence de données toxicologiques.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

#### **12.7. Autres effets nocifs**

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Élimination appropriée / Produit**

##### **Recommandation**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED**

080111\* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

\*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

##### **Élimination appropriée / Emballage**

##### **Recommandation**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

N° de l'article: 25-HW      Härter für 2K-PE-Spachtel  
Date d'édition: 10.01.2023      Date d'exécution 08.09.2022  
Version: 13.70      Date d'émission 07.09.2022

FR  
Page 7 / 9

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

##### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

UN 3108

##### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Transport par voie terrestre (ADR/RID): ORGANISCHES PEROXID TYP E, FEST  
Transport maritime (IMDG): ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID  
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Organic peroxide type E, solid

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

5.2

##### **14.4. Groupe d'emballage**

Transport par voie terrestre (ADR/RID): Aucune donnée disponible  
Transport maritime (IMDG): Aucune donnée disponible  
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): II

##### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID) UMWELTGEFÄHRDEND  
Polluant marin p / Dibenzoylperoxid

##### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.  
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

##### **Indications diverses**

##### **Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

code de restriction en tunnel D

##### **Transport maritime (IMDG)**

Numéro EmS F-J, S-R

##### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas de transport en tant que marchandises en vrac conformément au Code IBC

#### **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

##### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Réglementations EU**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]**

Catégorie: P6a SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

Quantité 1: 10 t / Quantité 2: 50 t

Catégorie: E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Quantité 1: 100 t / Quantité 2: 200 t

**Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures**

catégorie de produits COV: (Cat. B/b) ; valeur limite de COV: 250 g/l

Teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi (dans g/L): 250

##### **Directives nationales**

##### **Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

##### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

| N°CE<br>n°CAS | Désignation | Numéro d'enregistrement<br>REACH |
|---------------|-------------|----------------------------------|
|---------------|-------------|----------------------------------|

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
conforme Règlement (CE) 2020/878



N° de l'article: 25-HW Härter für 2K-PE-Spachtel  
Date d'édition 10.01.2023 Date d'exécution 08.09.2022  
Version 13.70 Date d'émission 07.09.2022

FR  
Page 8 / 9

|                       |                       |                  |
|-----------------------|-----------------------|------------------|
| 202-327-6<br>94-36-0  | peroxyde de dibenzoyl | 01-2119511472-50 |
| 203-473-3<br>107-21-1 | éthylène-glycol       | 01-2119456816-28 |

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte intégral de la classification suivant la section 3:

|                          |                                                                       |                                                                                                                                                                          |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Eye Irrit. 2 / H319      | Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                                                                 |
| Skin Sens. 1 / H317      | Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                                                                     |
| Aquatic Acute 1 / H400   | Danger pour l'environnement aquatique                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                                                                             |
| Aquatic Chronic 1 / H410 | Danger pour l'environnement aquatique                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                                                                  |
| Org. Perox. B / H241     | Peroxydes organiques                                                  | Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.                                                                                                                 |
| Acute Tox. 4 / H302      | Toxicité aiguë (par voie orale)                                       | Nocif en cas d'ingestion.                                                                                                                                                |
| STOT RE 2 / H373         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

##### Procédure de classification

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|                   |                                              |                               |
|-------------------|----------------------------------------------|-------------------------------|
| Org. Perox. E     | Peroxydes organiques                         | D'après les données d'essais. |
| Eye Irrit. 2      | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul.            |
| Skin Sens. 1      | Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | Méthode de calcul.            |
| Aquatic Acute 1   | Danger pour l'environnement aquatique        | Méthode de calcul.            |
| Aquatic Chronic 1 | Danger pour l'environnement aquatique        | Méthode de calcul.            |

##### Abréviations et acronymes

|           |                                                                                                                                                 |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR       | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                       |
| LEP       | Limite d'exposition professionnelle                                                                                                             |
| VLB       | Valeur limite biologique                                                                                                                        |
| CAS       | Service des résumés chimiques                                                                                                                   |
| CLP       | Classification, étiquetage et emballage                                                                                                         |
| CMR       | Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction                                                                                           |
| DIN       | Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)   |
| DNEL      | Dose dérivée sans effet                                                                                                                         |
| EAKV      | Catalogue européen des déchets                                                                                                                  |
| EC        | Concentration efficace                                                                                                                          |
| CE        | Communauté européenne                                                                                                                           |
| EN        | Norme européenne                                                                                                                                |
| IATA-DGR  | Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses                                                      |
| IBC Code  | Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac                       |
| ICAO-TI   | Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses |
| Code IMDG | Code Maritime International des Marchandises Dangereuses                                                                                        |
| ISO       | L'Organisation internationale de normalisation                                                                                                  |
| LC        | Concentration létale                                                                                                                            |
| LD        | Dose létale                                                                                                                                     |
| MARPOL    | Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires                                                                    |
| OCDE      | Organisation de Coopération et de Développement Économiques                                                                                     |
| PBT       | Persistant, bioaccumulable et toxique                                                                                                           |
| PNEC      | Concentration prédite sans effet                                                                                                                |
| REACH     | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques                                                                |
| RID       | Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses                                                         |
| ONU       | United Nations                                                                                                                                  |
| COV       | Composés organiques volatils                                                                                                                    |
| vPvB      | très persistantes et très bioaccumulables                                                                                                       |

---

**Sources de données**

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

**Indications diverses**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique1. l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux . Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.